

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 46

Artikel: Le langage de la Bourse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tâi trâo grand po la trabilia, trainâvê quasu que bas, et l'étiônt adrâi bin catsi lé dézo.

On momeint après, la someilliêre que l'âo z'apportâvê onco oquiê, est tot ébayâ dè ne nion trovâ. Quand le vâi la serviêta su la fenêtra, le s'aproutsè et vâi l'âutra que dévânt, su on carreau dè tserfouillet. Mâ que dâo diablo cein vâo-te à derè, se le sè peinsè! et quand le vâi que le couilli et le fortsettsè sont lavi, le tracè dein la tsambra à bâirè po criâ ai voleu, et le contè l'affèrè âo carbatier, et vouâiquie tota la tsambra à bâirè que tracè dein lo courti après lè larro que s'étiônt einsauvâ pè la fenêtra. Et coumeint nion n'avâi vu sailli dâo courti lè dou chenapans, on lè tsertsè dein la dzenelhire, derrâi lo thélo, permî lè béclirès dâi carreaux dè favioulès; mâ nion cein on ne trovâ rein. Après avâi rebouilli pertot, clliâo dzeins reintront âo cabaret, et volliont vairè iô lè voleu aviont cambâ la fenêtra po décampâ; mâ que trâovont-te?... lè dou farceu que medzivont coumeint se dè rein n'étâi et que font âo carbatier: « L'est rudo molési dè sè fèrè servi per tsi vo, kâ vouâiquie onna demi-hâora qu'on tapè po on demi, et nion ne vint. Dépatsi-vo! »

Vo lasso à peinsâ se clliâo dzeins, tot ein nadze d'avâi traci après lè voleu, étiont tot ébaubis! Ne lâi compregnont gotta, et coumeint lè dou farceu djurâvont que n'aviont pas remoâ d'on revire-pi, la pourra someilliêre fut tant remoâfâie pè lo carbatier et tant couienâie pè lè z'âutrès dzeins que le risquâ dè paidrè la boula, kâ la pourra drola créyâi que lo diablo s'ein étâi méclliâ, et n'est què quinzè dzo après qu'on sut lo fin mot dè l'affèrè, kâ su lo momeint, lè dou gaillâ ariônt passâ on tristo quart-d'hâora.

Mâ faillâi lè z'ouèrè recaffâ quand furont frou dâo veladzo, vu que lo carbatier avâi dû l'âo fèrè dâi z'estiusès po cein qu'on lè z'avâi prâi po dâi voleu, et que l'âo z'avâi pâyî duè botolliès dè Velanâova.

Le langage de la Bourse.

Bon nombre de nos lecteurs, dit le *Petit Journal*, auquel nous empruntons ces lignes, ne comprennent pas toujours certains termes du langage de la Bourse, tels que *découvert*, *déport*, *terme*, *prime*, etc. C'est à ceux-là que nous allons exposer, aussi brièvement et aussi clairement que possible, le mécanisme des opérations les plus usuelles.

A tout seigneur, tout honneur. Voici d'abord l'acheteur au comptant. Cet acheteur apporte ses ordres chez

l'agent de change, dépose en même temps son argent et quelques jours plus tard passe prendre ses titres. Rien de plus simple.

Voici maintenant l'acheteur à terme. Celui-ci a cette opinion que le prix de la rente, ou de toute autre valeur, est trop bas et doit monter. Il achète donc 3,000 francs de rente, je suppose, à cette condition qu'on ne lui livrera ses titres qu'à la fin du mois et qu'il ne les paiera qu'à cette époque. C'est ce qu'on appelle faire une opération à terme. Quel est le but de l'acheteur en agissant ainsi? Vous allez voir: il a acheté ses 3,000 francs de rente à 87.

Pendant le courant du mois, ses prévisions se réalisent, la rente monte à 87,50; immédiatement il la revend et alors, le 30, sa situation est la suivante: il doit le prix de son achat, soit 87,000 francs, on lui doit le prix de la vente qu'il a effectuée, soit 87,500 francs. Il a donc un bénéfice de 500 francs, que lui paie, après déduction du courtage, son agent de change. C'est ce qui s'appelle toucher une différence.

Mais les choses ne se passent pas toujours ainsi. Notre acheteur, pendant le mois, n'a pas eu l'occasion de revendre sa rente; le 30, il faut donc qu'il solde le prix de son achat. Or, il n'a pas les 87,000 francs nécessaires.

La situation est délicate. Comment en sortir? Par l'opération du report.

Mettons en présence Pierre l'acheteur et Paul le vendeur. Paul présente ses titres et réclame les 80,000 francs qu'on lui doit. — Je n'ai pas cette somme, répond Pierre, mais je vous propose ceci pour que vous ne perdiez rien. Vous m'avez vendu de la rente 87, elle vaut aujourd'hui 86,50. Je vous la revends à ce prix; ce qui fait qu'ayant à vous payer comme acheteur 87 francs et à recevoir comme vendeur 86 fr. 50, je vous dois la différence, soit 50 centimes que voici. Seulement, puisque la rente est rentrée en votre possession, revendez-la-moi de nouveau fin prochain et, pour vous récompenser, au lieu de vous la payer 86,50, prix du jour auquel je viens de vous la vendre, je vous la paierai 86,70.

C'est cette augmentation de 20 centimes qui constitue ce qu'on appelle le prix du report. Chaque mois, ce prix varie, et la variation dépend de mille causes diverses, du fait, entre autres, que les acheteurs sont plus ou moins nombreux par rapport aux vendeurs, ou vice versa.

Car il faut que vous sachiez, et cela n'est pas une des choses les moins curieuses de la Bourse, que s'il y a

des gens qui achètent des titres sans avoir d'argent, il y en a d'autres qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas.

Vous allez me dire que ces gens-là sont des voleurs, attendu que seuls des voleurs peuvent vendre ce qui ne leur appartient pas. Je vous répondrai que vous allez un peu loin, que les gens dont je vous parle sont simplement des vendeurs à découvert et que cette qualité n'exclut pas celle d'honnête homme.

Mais pour vous la faire comprendre, il faudrait entamer le chapitre des ventes à découvert. Ce sera pour une autre fois.

LA CITÉ DES PARFUMS

La patrie des parfums, en France, c'est Grasse, une ville provençale située à une vingtaine de kilomètres des bords de la Méditerranée, près de Cannes. Dans cette ville et dans la campagne qui l'entourne, les saisons sont caractérisées par des parfums.

Les fleurs qui servent à la fabrication des parfums sont cultivées, non pas seulement dans les jardins, mais en pleine campagne. Il y a des champs de rosiers, des champs de tubéreuse, des champs de jasmin, des bois d'orangers, des taillis de mimosas. Enfin toute la montagne sur laquelle est bâtie la ville de Grasse et tous les vallons qui l'entourent sont entièrement livrés à la culture des fleurs pour la parfumerie.

De même qu'autre part il y a la récolte des pommes de terre, la récolte du blé, la récolte des betteraves, etc., à Grasse, il y a la récolte des roses, la récolte des fleurs d'oranger, etc. En automne, on pratique la récolte du jasmin. Cette moisson dure trois mois. Pendant juillet, août et septembre, les champs de jasmin sont parcourus par des troupes d'enfants et de femmes qui recueillent dans des corbeilles les fleurs de l'odorant arbuste.

Durant cette période, la fleur se renouvelle sans cesse; ces moissonneurs embaumés passent tous les deux ou trois jours dans les sillons qui séparent les lignes d'arbustes, et toujours ils trouvent à remplir des centaines et des milliers de corbeilles. Or, les champs de jasmin sont très nombreux et très grands; jugez si cela sent bon aux environs de Grasse!

Les chemins en sont, eux aussi, tout parfumés; car les corbeilles pleines de fleurs y circulent sans cesse. Les unes sont portées sur la tête des femmes et des enfants; d'autres sont chargées sur des charrettes. Toute la journée, c'est comme une procession de ces corbeilles et de ces charrettes, qui laissent derrière elles une persistante odeur de jasmin.

Dans la ville, les rues et les maisons sont également parfumées par ce va-et-vient perpétuel de la moisson fleurie.

Toutes les fleurs sont portées dans les fabriques de parfumerie. Pour le plus